



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-611

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques

75-2023-10-25-00007 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant **??** délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - **??** hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

75-2023-10-25-00006 - Arrêté modifiant modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant **??** la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 5

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-10-25-00001 - Décision du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Ile-de-France (1 page)

Page 7

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-25-00007

Arrêté modifiant l'arrêté directorial
n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant
délégation de signature aux directeurs de pôles
d'intérêt commun de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0013 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :


« Monsieur Pierre BLONDE, directeur par intérim des services numériques, » est remplacé par « Monsieur Raphaël BEAUFRET, directeur des services numériques, ».

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 octobre 2023

Le directeur général



Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-25-00006

Arrêté modifiant modifiant l'arrêté directorial
n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant
la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0012 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

*« Pour la Direction des services numériques :
Monsieur Pierre BLONDE par intérim »*

est remplacé par

*« Pour la Direction des services numériques :
Monsieur Raphaël BEAUFRET »*

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 octobre 2023

Le directeur général


Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-25-00001

Décision du 25 octobre 2023 portant délégation
de fonctions du commissaire du Gouvernement
près le conseil régional de l'ordre des
experts-comptables d'Ile-de-France

**DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Décision du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions du commissaire du
Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables
d'ÎLE-DE-FRANCE**

L'administratrice des Finances publiques, Directrice du pôle gestion fiscale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2023 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Île-de-France publié le 18 octobre 2023 ;

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation de fonctions est donnée à :

Nadia HIMPENS, administratrice de l'État

Fabien HAMEL, inspecteur principal des Finances publiques

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Île-de-France

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait le 25 octobre 2023

La commissaire du Gouvernement,

Signé

Anne-Laure LAGADEC